

Rubrique 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit
	Nom commercial Madex Twin
	Synonyme Grandex, CyGra, Madex HP
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisation Insecticide biologique
	Utilisations déconseillées
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Fournisseur Andermatt Nederland
	Adresse Prins Mauritslaan 15 3956TZ Leersum
	Téléphone +31 (0)6 27174917
	E-mail contact@andermattnederland.nl
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Téléphone Centre Antipoison Belge +32 (0)70 245 245
Rubrique 2	Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange
	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans aucune classe de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
2.2	Éléments d'étiquetage
	Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Contient virus de la granulose du <i>Cydia pomonella</i> . Peut produire une réaction allergique.
2.3	Autres dangers
	Ce mélange ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT), très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) ou de perturbateurs endocriniens.
Rubrique 3	Composition/informations sur les composants
3.1	Substances
	Ce produit est une préparation
3.2	Mélanges
	Virus de la granulose du <i>Cydia pomonella</i> . Aucun ingrédient dangereux selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP]
Rubrique 4	Premiers secours
4.1	Description des mesures de premiers secours
	Remarques générales En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Consulter un médecin en cas de troubles.
	Après inhalation Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Aucun symptôme et effet connu.
Recommandation pour le médecin	Traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune connue

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit, mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent déclencher quinte.
> 200°C peut conduire à une polymérisation exothermique dangereuse du produit.
>280 °C Formation d'acroléine

5.3 Conseils aux pompiers

Éviter tout contact avec des agents oxydants. Refroidir les récipients à proximité avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Contacter l'autorité responsable en cas le produit est rejeté à l'égout ou dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper le matériel ou recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Nettoyer à fond avec de l'eau le sol ou les objets souillés par ce produit après que le matériau contaminé a été enlevé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle voir rubrique 8.

Rubrique 7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conservé au réfrigérateur (< 5°C) pendant deux ans. Stocké à -18°C pendant des années sans perte d'activité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide biologique

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage	Pas nécessaire
Protection de la peau	Vêtements de protection
Protection respiratoire	Pas nécessaire
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide (20°C)
Couleur	Gris-brun
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé (n'est pas congelé à -18°C)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	105 - 290°C
Inflammabilité	Non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non inflammable
Point d'éclair	Non déterminable jusqu'à 101°C
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	>200°C
pH	6 - 7
Viscosité cinématique	A 20°C : 229 mPa (à un taux de cisaillement de 100/s) - 833 mPa (à un taux de cisaillement de 5/s)
Solubilité	Suspendable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminée
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité et/ou densité relative	1.16 (g/ml)
Densité de vapeur relative	Non pertinent
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée disponible

10.4 Conditions à éviterEviter les températures élevées (> 200°C) (polymérisation,
dégradation)**10.5 Matières incompatibles**

Eviter le contact avec des oxydants forts, réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Acroléine (> 280 °C)

Rubrique 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë	Rat, oral, 5 x 10 ⁹ Granula/kg L.G. (AcNPV), pas des effets négatifs
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin, contact, 0.5 ml/animal avec 2.2 x 10 ¹³ Granula de CpGV/L durant 4h, pas des effets négatifs
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin, contact, 0.1 ml/œil avec 2.2 x 10 ¹³ Granula de CpGV/L durant 24h, pas des effets négatifs
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Cochon d'Inde, aspirer, 35 mg CpGV (7 x 10 ⁸ Granula) par m ³ pour 15 min, pas des effets négatifs
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de donnée disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée	Pas de donnée disponible
Danger par aspiration	Pas de donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

Rubrique 12 Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aiguë (courte durée)

Poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 96h LC ₅₀ > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L
Crustacés	<i>Daphnia magna</i> , 48h EC ₅₀ > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L
Algues/plantes aquatiques	<i>Scenedesmus subspicatus</i> , 72h EC ₅₀ : > 100 mg/l = 2.0 x 10 ⁹ CpGV/L <i>Lemna gibba</i> , 07 d EC ₅₀ > 100 mg/l = 3.1 x 10 ⁹ CpGV/L

Toxicité chronique (longue durée)

Poissons	Pas de donnée disponible
Crustacés	Pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	Pas de donnée disponible
Autres organismes	Pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique pH

Dégradabilité physique et photochimique
Biodégradation

Lumière UV
Le produit se dégrade rapidement dans l'eau et le sol ; biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau
Facteur de bioconcentration

Pas de donnée disponible
Pas persistant, pas bioaccumulative

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
Tension superficielle
Adsorption/lixiviation

L'état de CpGV reste longtemps immobilisé dans le sol. Pas d'accumulation.
Pas de donnée disponible
Pas de donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Elimination de Produit/
Emballage

Utilisez des dispositifs de rinçage sous pression ou un triple rinçage à l'eau pour réduire à des niveaux insignifiants les éventuels résidus de produit dans le récipient. Ne jetez pas le produit ou les récipients dans les étangs, les rivières ou les fossés. Ne réutilisez pas les conteneurs à d'autres fins. Les entreprises d'élimination des déchets et de recyclage prendront les conteneurs nettoyés.
Les déchets résultant de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être éliminés par déversement dans les égouts.

Rubrique 14 Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de danger pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

